

2 Politique

Activités présidentielles

Un émissaire d'Obiang Nguema chez Ali Bongo Ondimba

Jonas OSSOMBEY

Libreville/Gabon

Le ministre équato-guinéen de l'Immigration, Balthazar Engonga Edjo, était porteur d'un message de son président à son homologue gabonais. Les questions de sécurité et d'intégration sous-régionale ont sans nul doute été à l'ordre du jour de cette audience.

Le ministre équato-guinéen de l'Immigration, Balthazar Engonga Edjo, était hier, au palais de la présidence de la République. Porteur d'un message de



Photo : Gildas Roméo Mouniemou

Le chef de l'Etat et l'émissaire de son homologue équato-guinéen.

son président, Theodoro Obiang Nguema, il a été reçu par le chef de l'Etat, Ali



Photo : Gildas Roméo Mouniemou

Le ministre Balthazar Engonga Edjo remettant le message.

Bongo Ondimba. Si le contenu dudit message n'a pas filtré, tout laisse à penser que cet entretien a porté sur les questions d'intérêt commun. Notamment la sécurité et l'intégration sous-régionale. Ainsi que la coopération

entre Malabo et Libreville. Rappelons que les deux chefs d'Etat sont respectivement présidents en exercice de la CEEAC et de la Cémac. La lutte contre le terrorisme, la paix et la sécurité, et la situation économique de la sous-région, marquée par la crise pétrolière, sont parmi les sujets qui, sans doute, figurent en bonne place dans ce courrier présidentiel. Ladite audience s'inscrit dans le cadre des consultations périodiques entre les deux chefs d'Etat dont les pays partagent les mêmes frontières.

Séminaire d'évaluation des éléments d'équité sociale dans le corpus juridique

« L'égalité des chances, une certitude juridique »

L.R.A.

Libreville/Gabon

Un séminaire national évaluant les éléments d'équité sociale dans le corpus juridique gabonais s'est tenu hier à l'auditorium du ministère des Eaux et forêts. Les travaux ont porté sur tout ce qui est mis en œuvre par le gouvernement, secteur par secteur, et qui tendrait à résorber les inégalités à travers le pays.

L'ÉGALITÉ des chances est le droit de ne pas dépendre exclusivement de la chance, ni de la malchance. C'est le droit égal, pour chacun, de faire ses preuves, d'exploiter ses talents, de surmonter, au moins partiellement ses faiblesses. C'est le droit de réussir, autant qu'on le peut et qu'on le mérite. C'est le droit de ne pas rester prisonnier de son origine, de son milieu, de son statut. Aussi, pour Patricia Taye, ministre de l'Égalité des chances et des gabonais de l'étranger, "l'égalité des chances se doit-elle d'être, au-delà du simple élan cha-



Photo : Boubala Felicien

Une vue de quelques participants aux travaux du séminaire...

ritable, une certitude juridique, une réalité légale, une manière de faire". D'où l'opportunité de ce séminaire sur l'évaluation des éléments d'équité sociale dans le corpus juridique du pays pour situer les fondements légaux des valeurs morales et civiques que les gabonais ont en partage. Axé sur le thème, "L'égalité des chances, instrument efficace de lutte contre les discriminations et les inégalités", ce séminaire

avait pour participants des fonctionnaires venus de toutes les administrations gabonaises ainsi que les membres du gouvernement. La réflexion menée a pour but d'évaluer dans le corpus juridique tous les éléments qui tendent à résorber les déficits en matière d'égalité. Pour le premier Ministre, le Pr Daniel Ona Ondo, qui a lancé la cérémonie, les présentes assises avaient un caractère fort opportun. Tant c'était l'occasion de mettre



Photo : Boubala Felicien

... placé sous le patronnage du Premier ministre, Daniel Ona Ondo (c).

en exergue les critiques en matière de promotion et de protection de l'égalité des chances, mais aussi le moyen d'analyser et d'identifier les facteurs de mise en œuvre d'équité sociale, secteur par secteur, au Gabon. Et, Ona Ondo d'exhorter les participants à faire preuve d'exégèse en révisant avec efficacité, l'architecture institutionnelle de notre pays, le cadre organique des différentes entités administratives ainsi que les actes ordinaires de gouvernance afin de débusquer tout élément portant atteinte au de-

voir d'équité qui incombe à l'État. Comme pour répondre favorablement à cette requête, les participants ont travaillé en sous-thèmes autour de "l'Égalité des chances, justice sociale et égalité des citoyens devant la loi". Christ Hermann Pounah, qui présentait ce thème, a montré les avancées du code civil en matière de successions ainsi que celles du code pénal en ce qui concerne les viols. Preuve, pour M. Pounah, que l'État fait des efforts afin de permettre aux citoyens gabonais d'avoir à égalité ce

qui leur revient de droit. D'autres sous-thèmes avaient pour intitulés suivants: "Égalité des chances en matière de politique de santé, de prévoyance et protection sociales"; "Égalité des chances en matière d'instruments internationaux de défense des droits humains"; "Égalité des chances dans les mécanismes de renforcement de l'offre des prestations intellectuelles dans les enseignements du Premier et du second degré". Une série de recommandations a été énoncée à la fin de la rencontre.

Miroir du Gouvernement

La traversée, les élèves et la mort...

LA semaine dernière, un automobiliste a mortellement fauché un élève du Lycée Paul Indjendjet Gondjout. Au delà de la responsabilité de tous, cet énième accident tragique de la circulation pose le problème de la sécurité aux abords des établissements scolaires de la place. Entre l'inconscience des uns, les élèves, et l'irresponsabilité des autres, les automobilistes, la situation mérite que l'on s'y attarde. Et le gouvernement a intérêt à étudier sérieusement la question, avant qu'on ne déplore un nombre plus important de victimes. Beaucoup a déjà été dit sur ces fous du volant qui n'accordent que très peu de crédit aux panneaux de signalisation situés à proximité des écoles, collèges et lycées, voire universités. Ce drame aurait pu être évité si toutes les précautions avaient été

prises. Disons, si ceux qui sont en charge de la question avaient fait leur travail, on en serait pas là. Une fois de plus, les mêmes ont failli. Sont accusés, les ministères de l'Éducation nationale et des Transports. L'un pour être le premier responsable de la gestion des établissements scolaires publics, et le second pour avoir en charge la direction générale de la sécurité routière. Quelles sont les dispositions prises pour minimiser les risques d'accident aux alentours de ces lieux de grande fréquentation ? Avoir les dangers encourus quotidiennement par les adolescents, tout porte à croire, du moins, que rien n'est fait pour améliorer la situation, qui va de mal en pis. S'ils peuvent toujours mettre en avant l'argument d'un noviciat à leurs postes ministériels respectifs, les ministres concernés, Ernest Mpouho Epigat et Florentin

Moussavou devront comprendre que les exigences sont telles qu'aucun état de grâce n'est envisageable. D'ailleurs, lors du dernier remaniement, cela leur a été encore rappelé. Les délais qui leurs sont accordés dans l'exécution de leurs missions sont très courts. Et ce n'est pas la feuille de route gouvernementale qui le démentira. Pourtant qu'est-ce qui n'a pas été fait par le passé, et qui ne pourra pas se refaire ? La réactivation par exemple des brigades de la direction générale de la sécurité routière. Lesquelles, en leur temps, étaient d'un apport indéniable dans la régulation de la circulation au niveau des établissements scolaires. Ce qui a eu pour conséquence, de réduire considérablement les accidents à ces endroits. Leur rôle était d'aider les enfants à traverser la chaussée. Rares étaient donc les accidents que tout

le monde déplore aujourd'hui. Selon certaines indiscretions, la disparition de ces agents ou volontaires est liée à la restriction budgétaire. Aujourd'hui, deux établissements scolaires ont pris des mesures. Dans une ville comme Libreville, qui compte des centaines de structures scolaires, c'est une goutte d'eau dans un océan de difficultés. A l'école Martine Oulabou (en face du siège de la BEAC) et à celle de Batavea (troisième arrondissement de Libreville), des conventions auraient été signées entre les associations des parents d'élèves (APE) et les responsables scolaires. Des accords permettant aux volontaires et policiers de veiller à la traversée des chaussées par les bambins. Au point qu'à midi et fin d'après-midi, ils ne sont pas livrés à leur triste sort. Comme c'est le cas au Lycée national Léon-Mba et

au Lycée cité plus haut. L'exemple de ces deux écoles primaires, à travers les dispositions qui garantissent la sécurité de leurs apprenants, devrait faire école. Autant pour les autres que pour les gouvernants afin qu'ils soient à la hauteur de leurs responsabilités. Avant qu'on ne déplore d'autres pertes en vie humaine, et que l'anathème soit jetée sur tous. La route de l'école, au lieu d'être celle de l'ascenseur social tant voulu par les pouvoirs publics, est en train de se transformer en celle des drames qui endeuillent de nombreuses familles et structures scolaires. C'est donc une lapalissade que de réclamer que des décisions soient prises pour changer la donne.